

0640609P
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE ALBERT CAMUS
18 BIS AVENUE DE SAINTE CROIX
64100 BAYONNE
Tel : 0559550190

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Non-création d'une commission permanente.

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 14

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 11/10/2023

Réuni le : 19/10/2023

Sous la présidence de : Emmanuelle Jauretche

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration accepte la non-création d'une commission permanente pour l'année scolaire 2023/2024.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Non-création d'une commission permanente pour l'année scolaire 2023/2024.

En application du décret n°2020-1632 du 21 décembre 2020, le CA décide de ne pas créer de commission permanente.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0